

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 9 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 02/01/2025
Affichée	Le 02/01/2025

OBJET

Attribution du marché de réalisation d'une mission de suivi et d'accompagnement portant sur le développement économique du territoire de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le jeudi 2 janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absent excusé : Jean SELLIER

Monsieur LE GLAUNEC Vice-Président délégué aux finances, informe les membres du bureau qu'un marché visant à la réalisation d'une mission de suivi et d'accompagnement portant sur le développement économique du territoire de la Communauté de communes a été lancé pour pallier l'absence de personnel au sein de la direction du développement économique à la suite du départ de deux agents et au regard des difficultés de recrutement rencontré pour le poste de chargé de mission.

Après consultation 2 offres ont été remises dans les délais.

Monsieur LE GLAUNEC présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, il est proposé au Bureau d'attribuer le marché à LDA (Les développeurs Associés), filiale de la Shema.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission ad hoc

Le bureau, après avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le marché de réalisation d'une mission de suivi et d'accompagnement portant sur le développement économique du territoire de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle la candidature de la société LDA (Les développeurs Associés) pour un montant annuel hors taxe de 60 080 € soit 72 096 € TTC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le

Publié en ligne le

Certifié exécutoire

10 JAN. 2025

10 JAN. 2025

Pour Le Président empêché

Le 1^{er} Vice-Président,

Philippe VAN-HOORNE

